

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN BON DE COMMANDE
AVEC LA SOCIETE CONTROLE TECHNIQUE DELINSELLE
POUR LA FORMATION « HABILITATION ELECTRIQUE »**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société CONTROLE TECHNIQUE ELECTRIQUE, au regard du prix et des prestations proposées ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société CONTROLE TECHNIQUE ELECTRIQUE un bon de commande relatif à une prestation de formation du personnel technique à l'habilitation électrique, pour un montant de 4 578.00 euros, conformément au devis n° DE2301870..

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 13 décembre 2023

DEC 2023_189

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
Vincent KNOCKAERT

